

pour AJ **1 | 2** mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	EXPERT FONCIER							
Nature de l'activité (1)		11 Adhérents		Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET		si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS				
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »		AK	d'après les règles « créances-dettes »					
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW				
		Non assujetti à la TVA			AT				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion					
		Nombre de salariés	AP		Salaires nets perçus				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA			AR				
2									
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)			AA	70 419 100,61 %			
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)			AB				
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)			AC	427 0,61 %			
	4	Montant net des recettes			AD	69 992 100,00 %			
	5	Produits financiers (4)			AE	2			
	6	Gains divers (5)			AF	329 0,47 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)			AG	70 322 100,47 %			
3									
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)			BA	174 0,25 %			
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)			BB	166 0,24 %			
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)			BC				
	11	Taxe sur la valeur ajoutée			BD				
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale			JY	269 0,38 %			
	13	Autres impôts			BS	89 0,13 %			
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible			BV	3 672 5,25 %			
	15	Loyer et charges locatives			BF	2 309 3,30 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)			BW	136 0,19 %			
	17	Entretien et réparations 227 0,32 %			Total : Travaux, Fournitures et Services Externes	BH	2 948 4,21 %		
	18	Personnel intérimaire							
	19	Petit outillage (11) 510 0,73 %							
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité 152 0,22 %							
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11) 1 528 2,18 %			Total : Transport et déplacements	BJ	9 534 13,62 %		
	22	Primes d'assurances 531 0,76 %							
	23	Frais de véhicules (12) 7 996 11,42 %							
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)... 1 538 2,20 %							
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires	BT	12 791		BK	15 406 22,01 %
		dont cotisations facultatives Madelin	BZ	2 244	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU	371		
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès 425 0,61 %			Total : Frais divers de gestion	BM	4 488 6,41 %		
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone 2 006 2,87 %							
	28	Frais d'actes et de contentieux 25 0,04 %							
	29	Cotisations syndicales et professionnelles BY 1 291 1,84 %							
30	Autres frais divers de gestion 739 1,06 %								
31	Frais financiers (14)			BN	127 0,18 %				
32	Pertes diverses (15)			BP	37 0,05 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)			BR	39 356 56,23 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **EXPERT FONCIER**

N° SIRET

11 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	30 967	44,24 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	394	0,56 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	31 361	44,81 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	483	0,69 %	
		42	Moins-value à court terme				CK	5	0,01 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	3 124	4,46 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	2 629	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM			
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	3 612	5,16 %	
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	27 748	39,64 %	
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	11 707		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 002		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	57		
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)
(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			23 878			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B